

(N° 64.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Le Grand, Adolphe Désiré, ex-instituteur, actuellement employé aux travaux du chemin de fer de Jurbise.

(Voir le N° 550 de la Chambre des Représentants, session 1846-1847.)

MESSIEURS,

Le sieur Le Grand, qui, par pétition adressée à la Chambre des Représentants, le 28 décembre 1845, a demandé la naturalisation ordinaire, est né à Ennevelin, département du Nord, royaume de France, le 17 janvier 1815; il est venu s'établir en Belgique le 4 novembre 1838, et il n'a pas cessé d'y habiter depuis cette époque. En 1839, il a été nommé instituteur communal de Templeuve, province de Hainaut, et il a occupé ces fonctions jusqu'à la mise à exécution de la loi sur l'instruction primaire de 1845. Il est actuellement attaché aux travaux du chemin de fer de Jurbise. Il a épousé une femme belge dont il a trois enfants.

Sa conduite n'a jamais cessé d'être bonne, ce qui lui a mérité l'estime et la considération publique dans la commune de Templeuve.

Les autorités le reconnaissent digne d'obtenir la naturalisation ordinaire. La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 58 suffrages contre 25.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.